

Communiqué de presse

RADIOFREQUENCES :

L'Afsset recommande de réduire les expositions

Le 15 octobre 2009

Le rapport de l'Afsset met en évidence l'existence d'effets des radiofréquences sur des fonctions cellulaires, rapportés par une dizaine d'études expérimentales considérées par l'Afsset comme incontestables. Néanmoins aucun mécanisme d'action entre les radiofréquences et les cellules pour des niveaux d'exposition non thermique n'a été identifié à ce jour. De même le niveau de preuve épidémiologique concernant des excès de certaines tumeurs reste très limité. A contrario, un nombre important d'études ne rapporte pas d'effet particulier. Au total, le niveau de preuve n'est pas suffisant pour retenir en l'état des effets dommageables pour la santé comme définitivement établis. Pour l'Afsset ils constituent des signaux indéniables.

Face à ces incertitudes l'Afsset considère qu'il convient d'agir et fait les recommandations suivantes :

- *Développer la recherche, pour lever les incertitudes qui demeurent et se tenir aux aguets des signaux nouveaux qui émergeraient.*

L'Afsset recommande de cibler en priorité les études épidémiologiques, ainsi que les études sur la reproduction, le développement de l'enfant et de répliquer d'études qui montrent des effets biologiques. Elle recommande de prêter une plus grande attention aux aspects méthodologiques, et, en particulier d'affiner la caractérisation des expositions des populations, à commencer par celle des enfants. Elle met en lumière le retard pris sur la connaissance des effets sanitaires concernant les bandes de fréquences inférieures à 400 MHz et celles de plus de 2GHz, qui correspondent à des expositions professionnelles. D'autres hypothèses sont infirmées par cette expertise (perméabilité de la barrière hémato-encéphalique, risque de neurinomes de l'acoustique, effet sur la mélatonine...).

- *Réduire les expositions du public.*

Ce potentiel de réduction existe s'agissant de l'exposition aux radiofréquences. La priorité va au téléphone portable qui est la première source d'exposition du public. L'affichage intelligible du débit d'absorption spécifique (DAS) permettrait de privilégier les téléphones portables les moins exposants. Par ailleurs, l'Afsset recommande de rechercher les quelques points du territoire où les niveaux d'ondes de radiofréquences sont nettement plus élevés que la moyenne, de les cartographier et de proposer une procédure pour réduire les niveaux. *Cette démarche s'inscrit dans une logique environnementale, où, dès lors qu'une exposition peut être réduite, elle doit être envisagée.*

L'expertise menée par l'Afsset est inédite tant par l'exhaustivité des publications analysées que par la méthode et l'approche novatrice développée afin de la réaliser. L'expertise a recensé 3 500 références. Le travail a fait se confronter diverses écoles de pensées des scientifiques, des parties prenantes et des lanceurs d'alerte, notamment au travers d'auditions.

Les sciences humaines ont été prises en compte dans le processus d'expertise. Enfin, pour la première fois un observateur issu du monde associatif aura suivi l'intégralité des débats.

Pour joindre le Service de presse de l'Afsset :
Céline Delysse : 01 56 29 16 09
Par écrit - presse@afsset.fr

Pour connaître nos travaux, nos saisines, notre programme de travail :
www.afsset.fr
www.substitution-cmr.fr
www.observatoire-pesticides.gouv.fr
www.sante-environnement-travail.fr